

Obtenir une licence : Permis d'exploitation d'un débit de boisson

Accueil, réglementation, formation certifiante

Objectifs de la formation

Permettre l'ouverture d'un débit de boissons, auberge, table d'hôtes, vente à emporter

Enjeux

Obtenir son Permis d'exploiter en fin de formation, valable 10ans, afin d'ouvrir légalement une table hôte, une auberge, vente à emporter...

Pré-requis

avoir le projet d'ouvrir un débit de boisson, table, auberge....

Déroulé

Les grands thèmes abordés (programme complet sur demande) :

- La raison d'être de l'obligation de formation mentionnée au I de l'article R. 3332-4-1 du code de la santé publique.

- Présentation du permis d'exploitation.

Les conditions d'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place (café, restaurant...)

- Les conditions liées : à la personne / à la licence

- La vie d'une licence

- Les déclarations préalables à l'ouverture

- Les obligations liées à l'établissement

- Les obligations en matière de prévention et de protection de la santé publique et aspects pratiques

- Les obligations en matière de prévention et de protection de l'ordre public et aspects pratiques

- La Réglementation locale

- Mises en situation et évaluation des connaissances acquises

Dates, lieux et intervenants

23 nov 2020

09:00 - 17:00 (7hrs)

Maison de la Région 5 rue Aimé Ramond
11000 carcassonne

Mr Athur Mouret-Lafage de l'organisme ALVEA Formation.

24 nov 2020

09:00 - 17:00 (7hrs)

Maison de la Région 5 rue Aimé Ramond
11000 Carcassonne

Mr Athur Mouret-Lafage de l'organisme ALVEA Formation.

25 nov 2020

09:00 - 17:00 (7hrs)

Chambre d'agriculture de l'aude Zone Activité
Sautès,
11878 carcassonne

Mr Athur Mouret-Lafage de l'organisme ALVEA Formation.

Financier(s)



Financement de la formation et pièces à fournir

Bulletin d'inscription

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Tel _____

Courriel _____

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

Infos complémentaires



Durée de la formation 3 jour(s)

Date limite d'inscription 10/11/2020

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Coût de la formation pour les paysans : 525€ - Éligible VIVÉA : acompte de 300€ pour bloquer l'inscription (non encaissé). Autre situation, nous contacter

Plus de renseignements

Armand-Bernard Marguerite
occitanie.pm@accueil-paysan.com
Accueil Paysan Occitanie
Repas en salle non autorisé